Arrêté N°2026/129

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LA RUE JOUXTANT LA PLACE DE LA MAIRIE POUR LE PARDON 2026

Le Maire De La Commune De Scaër,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2212-9, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu les arrêtés interministériels des 27 novembre 1967 et 15 juillet 1974 sur la signalisation routière temporaire,

Considérant que, en raison de l'installation de commerçants du marché hebdomadaire ainsi que des animations pour le pardon de SCAER 2026 dans la rue jouxtant la place de la Libération, il y a lieu d'y interdire la circulation et le stationnement des véhicules pendant le Pardon de SCAER, depuis le restaurant « KEBAB » jusqu'à la « maison du comité de La Cavalcade de SCAER »,

Considérant que, pour des mesures de sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules dans cette même rue le samedi 29 août et le dimanche 30 août 2026 en raison des manifestations organisées pour la fête du Pardon de SCAER,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit dans la rue jouxtant la place de la Libération depuis le restaurant « KEBAB » jusqu'à la « maison du comité de La Cavalcade de SCAER » pendant la durée de la fête du Pardon, du vendredi 28 août 2026 à 18 heures jusqu'au dimanche 30 août 2026 à 3 heures du matin. La circulation y sera également interdite le samedi 29 août 2026 de 7h30 jusqu'au dimanche 30 août 2026 à 3 heures du matin.

ARTICLE 2 :

Le Maire de SCAER, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques Municipaux, le garde champêtre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SCAER, le 17/07/2026
LE MAIRE, Guy FAOUCHER

MAIRIE DE SCAER Finistère 29390

Destinataires :
- MAIRIE de SCAER
- Gendarmerie de SCAER4
- Services Techniques Municipaux
-SDIS29